Déclaration liminaire du SNUipp-FSU 62 à la CAPD du 3 septembre 2019

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs les commissaires paritaires,

Les sujets d'inquiétude ne manquent pas en cette rentrée scolaire 2019.

Tout d'abord, la Fonction Publique. Puisque nous sommes ici toutes et tous fonctionnaires, le SNUipp-FSU souhaite rappeler qu'il est très attaché à ce statut particulier, mis en place à partir de 1946. Cette date n'est pas innocente, c'était une nécessité au sortir de la Seconde Guerre Mondiale : il fallait mettre les fonctionnaires à l'abri des pressions de toutes sortes, les mettre au service des citoyens et non des décideurs quels qu'ils soient.
Le contexte est différent aujourd'hui, mais ces protections statutaires restent essentielles. Le gouvernement fait le choix inverse avec la loi de transformation de la Fonction Publique. Le SNUipp-FSU dénonce ce choix et s'inquiète de ses conséquences. En effet, cette loi votée cet été au Parlement contourne le statut des fonctionnaires, garant de la neutralité du service rendu et de l'égalité des droits des agents mais aussi des usagers.
Elle va également réduire les capacités des organisations syndicales à défendre collectivement les droits des agents publics en termes de carrière et de santé et sécurité au travail par l'affaiblissement des commissions administratives paritaires et la suppression des CHSCT. Cette loi va encourager et accentuer la précarité avec des contrats à durée déterminée non renouvelables, ne permettant ni l'accès au CDI, ni à la titularisation.

Le rapport Delevoye sur les retraites a été également rendu public cet été. Pour le SNUipp-FSU, il acte de profondes régressions et une casse des solidarités. Ce rapport confirme la volonté d'instaurer un régime de retraites par points. Un système individuel qui suscite beaucoup d'inquiétude chez les collègues. Selon nos calculs, la pension des enseignants devrait baisser de 400 euros par mois. C'est inacceptable. Le SNUipp-FSU sera présent dans toutes les actions qui se mettront en place pour sauvegarder une retraite correcte pour tous les fonctionnaires et tous les salariés.

Dans l'Education nationale et le premier degré, le retour des évaluations standardisées, une circulaire de rentrée pour des apprentissages bien mécaniques, l'obligation de scolarisation dès 3 ans, la formation des

enseignants sur le temps des vacances, le déploiement des PIAL et ses conséquences néfastes pour les AESH suscitent également beaucoup d'inquiétude. Quant à l'affichage des paroles de la Marseillaise, des drapeaux français et européens dans les classes, le SNUipp-FSU rappelle à notre ministre que l'éducation à la citoyenneté ne peut se résumer à cela.

Concernant la formation continue, alors que les candidatures au Plan Académique de Formation sont ouvertes jusqu'au 9 septembre, une note publiée par la DEPP au mois de juin dernier explique qu'« *en comparaison de leurs voisins européens les PE français sont assez peu satisfaits de leur formation initiale, réclament une formation continue sur la prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers et manifestent un sentiment d'efficacité personnelle dégradé* ». C'est ce qui ressort de l'enquête internationale « Talis » menée par l'OCDE en février-mars 2018. Cette enquête montre que les enseignants des écoles se perçoivent comme moins efficaces et peu satisfaits de leur formation initiale et continue en regard de leurs homologues européens. Pour autant, imposer 5 jours de formation pendant les congés scolaires n'est pas la solution. Il est bon de rappeler que les vacances des élèves ne correspondent pas au temps de vacances des personnels des écoles qui assurent des tâches de préparation, de corrections, de rencontres, bien au-delà des 108 h inscrites dans les obligations réglementaires de service. Le SNUipp-FSU, comme d'ailleurs l'ensemble des organisations syndicales, s'oppose à la mise en œuvre de ce décret et refuse toute obligation de participation à de tels stages pendant les vacances. Pour le SNUipp-FSU, il y a donc urgence à développer un véritable plan de formation continue qui part des besoins réels des équipes et qui s'appuie sur les avancées de toute la recherche pédagogique. Une formation qui doit se faire uniquement sur le temps de travail, sur l'ensemble du territoire, y compris dans les zones rurales.

Au sujet de l'inclusion, pour la première année, une circulaire école inclusive est parue au BO du 6 juin dernier. Elle introduit un service départemental de l'école inclusive avec mission de ressources pour les AESH et les familles ainsi que la création d'un livret du parcours inclusif pour l'élève. Ces mesures ont été annoncées sans jamais parler des moyens mis en œuvre pour les réaliser, ni du temps nécessaire d'appropriation pour les équipes. Par ailleurs, la circulaire annonce le déploiement des Pôles inclusifs d'accompagnements localisés (PIAL), dispositif qui vise essentiellement à gérer les moyens et les temps d'accompagnement des élèves en situation de handicap en les mutualisant et en renvoyant localement dans les bassins de collège les problèmes de manque de personnels pour assurer ces missions indispensables.

Cette généralisation des PIAL s'est faite au pas de course. Un bilan a-t-il été fait dans notre département avec les familles et les personnels AESH et enseignants ? Comment les AESH référents seront-ils formés?

Concernant les directeurs de SEGPA, qui ont été désignés pour diriger les PIAL, une réunion d'information est-elle prévue prochainement ? Des IMP sont envisagées pour ces directeurs. Mais cette contre-partie ne saurait suffire. Le SNUipp-FSU réclame également du temps de décharge suffisant pour accomplir cette nouvelle mission qui s'ajoute alors que la charge de travail de ces collègues est déjà bien conséquente.

Beaucoup d'inquiétudes restent encore en suspens pour cette rentrée 2019, alors que les enseignants et les élèves ont déjà repris le chemin de l'école. Pour autant, certains enseignants ne savent toujours pas où ils seront nommés. Nous déplorons d'ailleurs que ce temps du mouvement ait engendré déception et colère auprès de collègues en surnombre qui ont appris tardivement que leur circonscription de rattachement était parfois très éloignée de leur premier vœu. De quoi démotiver encore un peu plus les jeunes collègues…

Mais dans « l'école de la confiance », l'intérêt des élèves et des personnels semble très secondaire par rapport à la communication ministérielle. Dans « l'école de la confiance », bien faire son métier se résume à obéir à des directives étriquées plutôt qu'à tout mettre en oeuvre pour faire réussir ses élèves. Dans « l'école de la confiance », la professionnalité enseignante est réduite à deux évaluations annuelles en CP et CE1 niant l'investissement quotidien en faveur des élèves. Dans « l'école de la confiance », le ministre veut mettre au pas les enseignants.

Si la mobilisation des collègues au printemps dernier contre cette politique éducative a permis des reculs de la part du ministère, la volonté de Jean-Michel Blanquer de limiter le pouvoir d'agir et la liberté pédagogique des enseignants reste entière. Son projet est à l'opposé de ce que nous portons pour les enseignants et les élèves!

Lors de sa rencontre avec le SNUipp-FSU le 26 août dernier, le ministre distillait un message d'apaisement et d'écoute. Mais les personnels sont en attente d'actes et non de beaux discours. Où sont les actes quand les salaires restent gelés ? Où sont les actes quand la réforme annoncée des retraites va fortement pénaliser les enseignants ? Où sont les actes quand la loi Fonction Publique dynamite les CAPD et favorise le recrutement de contractuels ?

Vous l'avez compris, le SNUipp-FSU ne se contentera pas de belles paroles. Le SNUipp-FSU Pas-de-Calais poursuivra son travail de défense des personnels, œuvrera pour la réussite de tous les élèves et continuera de porter ses valeurs pour une société solidaire et plus juste. En attendant, nous vous souhaitons à toutes et à tous une bonne rentrée scolaire, qui, nous l'espérons, sera riche en avancées sociales.